

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Patrice PANNETIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Vice-président :

M. Luc WATTELLE,
M. Richard RIVAUD.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°8 au marché n°812 327 relatif au marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc – Lot n°1 : « collecte en porte à porte des déchets ». Report de l'arrêt de la collecte en porte-à-porte du verre sur certaines communes.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 11 février 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc effectif depuis le 1^{er} janvier 2013.

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a signé avec le groupement NICOLLIN/SEPUR un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets ».

Depuis l'année 2013 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a engagé avec son prestataire la suppression de la collecte du verre en porte-à-porte sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, l'avenant n°1 au marché, notifié le 29 janvier 2013, a défini plusieurs phases afin de permettre un arrêt total de cette prestation permettant ainsi une moins-value de 1 285 052,00 € HT.

La dernière phase, prévue le 1 juin 2015 pour les villes de Bailly, Saint-Cyr-l'Ecole et Rocquencourt, a été reportée au 15 et 16 décembre 2015 pour les communes de Bailly et de Saint-Cyr-l'Ecole, et au 15 décembre 2016 pour la commune de Rocquencourt.

Pour les communes récemment intégrées, la suppression de la collecte du verre en porte-à-porte sera effective au 30 novembre 2016 pour la commune de Châteaufort et à compter du 1er décembre 2016 pour la commune de Bougival.

Le marché de collecte propre à la commune de Bougival prenant fin le 19 mars 2016, et afin d'assurer une continuité de service, le présent marché prévoit la collecte des déchets pour la commune de Bougival en application d'une tranche conditionnelle effective le 20 mars 2016. Cette tranche conditionnelle fait l'objet d'une moins-value en raison de la fin de la collecte du verre en porte-à-porte prévue le 1er décembre 2016.

Pour mémoire, la commune de la Celle-Saint-Cloud ne bénéficie pas d'une collecte en porte-à-porte pour le verre et la commune du Chesnay est gérée par un marché complémentaire faisant l'objet d'un avenant équivalent (avenant n°1 au marché 812 395).

L'incidence financière de cet avenant est estimée à 41 691,64 € HT.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°8 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 011, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services» ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 11 février 2016.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
15/02/2016
de l'affichage le : *17/02/2016*
retiré de l'affichage le :
17/03/2016



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

